

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de Conseiller absent : 0  
Pouvoirs : 4  
Date de la Convocation :  
12/05/2026  
Date d'affichage : 12/05/2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 21 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mai à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : VARLET Geoffroy, DUFRESNE Anna, GABILLET François, GONNARD Léa, REYMOND Aurélie, AUBERTIN Aurélien, RYNKA Charlotte, FLORIDO Geoffrey, BOSSET-VALESPER Simone, CALBA Joël

Ont donné pouvoir :

BIGOT Agnès a donné pouvoir à GABILLET François  
MARMIER Karine a donné pouvoir à FLORIDO Geoffrey  
TEPPE Sébastien a donné pouvoir à DUFRESNE Anna  
DREYFUS Éric a donné pouvoir à BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M CALBA Joël a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°26045 : modalités d'amortissement de la subvention  
d'équipement reçue pour l'installation photovoltaïque (école)**

Le Maire rappelle que pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école (montant d'investissement 20 917.20€), la collectivité a perçu un fond de concours de la Communauté de communes de la Veyle pour un montant de 10 458.60 €.

Conformément aux règles comptables, les subventions d'équipement versées aux collectivités font l'objet d'un amortissement (reprise au compte de résultat) afin d'équilibrer les dotations aux amortissements de l'actif financé.

Il convient donc de fixer la durée d'amortissement de cette subvention de manière identique à celle du bien subventionné, soit 25 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026



ID : 001-210101366-20260521-26045-DE

- **DECIDE** de pratiquer l'amortissement du fond de concours de la Veyle de 10 458.60 € sur une durée de 25 ans.
- **PRECISE** que l'amortissement de ce fond de concours s'effectuera selon la méthode linéaire, par le débit du compte 139 (subventions d'équipement transférées au compte de résultat) et le crédit du compte 777 (quote-part des subventions d'investissement transférée au résultat de l'exercice).
- **DIT** que le début de l'amortissement de la subvention est fixé à la même date que celui de l'immobilisation concernées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Valeur d'origine	Durée	Taux	Annuité pleine
Fond de concours Panneaux solaires école	10 458.60 €	25	4.00 %	418.34 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 21 mai 2026

La Secrétaire  
Joël CALBA

Le Maire,  
Dominique BOYER



EXERCICE	BASE CALCUL	ANNUITE	CUMUL AMORT	VALEUR COMPTABLE
2025	10 458,60 €	418,34 €	418,34 €	10 040,26 €
2026	10 458,60 €	418,34 €	836,69 €	9 621,91 €
2027	10 458,60 €	418,34 €	1 255,03 €	9 203,57 €
2028	10 458,60 €	418,34 €	1 673,38 €	8 785,22 €
2029	10 458,60 €	418,34 €	2 091,72 €	8 366,88 €
2030	10 458,60 €	418,34 €	2 510,06 €	7 948,54 €
2031	10 458,60 €	418,34 €	2 928,41 €	7 530,19 €
2032	10 458,60 €	418,34 €	3 346,75 €	7 111,85 €
2033	10 458,60 €	418,34 €	3 765,10 €	6 693,50 €
2034	10 458,60 €	418,34 €	4 183,44 €	6 275,16 €
2035	10 458,60 €	418,34 €	4 601,78 €	5 856,82 €
2036	10 458,60 €	418,34 €	5 020,13 €	5 438,47 €
2037	10 458,60 €	418,34 €	5 438,47 €	5 020,13 €
2038	10 458,60 €	418,34 €	5 856,82 €	4 601,78 €
2039	10 458,60 €	418,34 €	6 275,16 €	4 183,44 €
2040	10 458,60 €	418,34 €	6 693,50 €	3 765,10 €
2041	10 458,60 €	418,34 €	7 111,85 €	3 346,75 €
2042	10 458,60 €	418,34 €	7 530,19 €	2 928,41 €
2043	10 458,60 €	418,34 €	7 948,54 €	2 510,06 €
2044	10 458,60 €	418,34 €	8 366,88 €	2 091,72 €
2045	10 458,60 €	418,34 €	8 785,22 €	1 673,38 €
2046	10 458,60 €	418,34 €	9 203,57 €	1 255,03 €
2047	10 458,60 €	418,34 €	9 621,91 €	836,69 €
2048	10 458,60 €	418,34 €	10 040,26 €	418,34 €
2049	10 458,60 €	418,34 €	10 458,60 €	0,00 €